

Ticket mobilité ascendant incluant un saut de groupe (montant brut annuel)

Groupe 4 vers Groupe 1	5 000 €
Groupe 4 vers Groupe 2	3 000 €
Groupe 3 vers Groupe 1	3 500 €

Montant des revalorisations en cas de promotion

Promotion	Montant annuel brut
APAE à AAEHC	4 000 €
AAE à APAE	3 000 €

Textes de référence

- **Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011** portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État.
- **Décret n° 2016-907 du 11 mai 2016** portant diverses dispositions relatives au corps interministériel des attachés d'administration de l'État.



Adresses FO utiles



Courriel du syndicat national :
sg-snpad@fodefense.fr



Site Fédération FO Défense :
www.fodefense.com



FO et vous

Un syndicat qui revendique :

- ➔ Le dégel immédiat du point d'indice ;
- ➔ La revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice à hauteur de 10 % ;
- ➔ La refonte de la grille à 160 % du SMIC pour la catégorie A avec une amélioration significative de la grille ;
- ➔ Une augmentation des ratio pro/pro pour l'avancement ;
- ➔ La suppression des lignes directrices de gestion (LDG) afin de revenir à une politique de gestion, de mobilité et d'avancement plus objective et équitable ;
- ➔ Une vraie politique de formation professionnelle au profit de l'agent. Le compte personnel de formation ne doit en aucun cas servir pour les formations métiers, réglementaires et continues de l'agent ;
- ➔ Le financement total, par l'administration, des formations au titre du CPF ;
- ➔ La prise en compte et l'indemnisation des heures supplémentaires, afin de valoriser l'engagement des agents
- ➔ La fin des cadences infernales afin de retrouver un équilibre pour préserver la santé et le bien-être au travail.

Pour l'ensemble de vos droits un délégué syndical à votre service

- Le délégué syndical vous accompagne pour préparer votre CREP et votre entretien auprès de votre responsable hiérarchique. C'est l'élément central de l'avancement dans les Lignes Directrices de Gestion ;
- Il est présent pour toutes vos demandes : télétravail, horaires aménagés, Risques Psychosociaux (RPS), demande de mobilité, restructurations ;
- Il s'appuie sur tous les réseaux FO Défense et FO Fonction publique ;
- Il est présent pour tous les recours à formuler dans le cadre des CAP et de leurs nouvelles compétences ;
- Il peut vous soutenir dans toutes vos revendications ;
- Il s'appuie sur le maillage territorial.

Votre contact FO local
(cachet du syndicat local)

FO Défense - SNPAD - 2025/03

ADMINISTRATIVES



Attachés d'administration de l'État

2025

**Revendiquer
Inform
Protéger
Agir**

**Syndicat National des Personnels
Administratifs de la Défense**

46 rue des Petites Écuries - 75010 PARIS - tél. 01 42 46 27 41

Statut des attachés

Le corps des attachés d'administration de l'État comprend 3 grades :

- Attaché d'administration (AAE) ;
- Attaché principal d'administration (APAE) ;
- Attaché d'administration hors classe (AAE-HC).

Les attachés d'administration de l'État participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques ministérielles et interministérielles. À ce titre, ils sont chargés de fonctions de conception, d'expertise, de gestion, ou de pilotage d'unités administratives. Ils ont vocation à être chargés de fonctions d'encadrement.

Grille indiciaire

Valeur du point d'indice brut au 01/01/2024 : **4,92278 € bruts.**

Grade	Échelon	Durée échelon	Indice majoré	
			2023	2024
AAHCE	HEA3 spécial	/	972	977
	HEA2 spécial	1 an	925	930
	HEA1spécial	1 an	890	895
	6		830	835
	5	3	806	811
	4	2 et 6 m	768	773
	3	2	730	735
	2	2	695	700
	1	2	655	660
APAE	10		821	826
	9	3	806	811
	8	3	768	773
	7	2 ans et 6 mois	730	735
	6	2 ans et 6 mois	690	695
	5	2	650	655
	4	2	605	610
	3	2	575	580
	2	2	535	540
	1	2	500	505
AAE	11		673	678
	10	4	640	645
	9	3	605	610
	8	3	575	580
	7	3	545	550
	6	3	513	518
	5	2 ans et 6 mois	480	485
	4	2	450	455
	3	2	430	435
	2	2	410	415
	1	1 an et 6 mois	390	395

Avancement

Depuis la loi de transformation de la Fonction publique, l'avancement est régi par les lignes directrices de gestion (LDG) (« en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels »).

- Les promotions de grade/de corps doivent respecter :
- la répartition femmes–hommes ;
 - les critères de trajectoire de parcours professionnel :
 - courte (soit 10 à 20 % des avancements),
 - médiane (soit à minima 60 % des avancements),
 - longue (soit à maxima 20 % des avancements).

Changement de grade

De AAE vers APAE	
Au choix	
Conditions	Les LDG définissent 3 trajectoires
Avoir atteint le 8 ^e échelon Justifier au moins 7 ans de services effectifs dans un corps civil ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau.	Courte : de 7 à 8 ans Médiane : de 9 à 24 ans Longue : supérieure à 25 ans
Examen professionnel	
Avoir atteint le 5 ^e échelon. Avoir au moins 3 ans de service effectif dans le grade d'attaché, dans un corps civil, cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau.	

De APAE vers AAHCE	
Avoir atteint le 5^e échelon de leur grade au plus tard au 31 décembre de l'année de promotion et justifier de 6 ans de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 985 et conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite, à la date d'établissement du TA ou justifier de 8 années d'exercice de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilités, à la date d'établissement du TA. Ces fonctions doivent être exercées en position d'activité ou en position de détachement dans un corps ou cadre d'emploi culminant au moins à l'indice brut 966. Avoir atteint le 10^e échelon de leur grade au plus tard au 31 décembre de l'année de promotion et avoir fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle dans la limite de 20 % du nombre de promotions annuelles.	

Avancement à l'échelon spécial
Peuvent accéder à l'échelon spécial, les attachés d'administration hors classe justifiant de trois années d'ancienneté dans le 6 ^e échelon de leur grade au 31 décembre de l'année d'avancement ou qui ont atteint, lorsqu'ils ont ou avaient été détachés dans un emploi fonctionnel, un échelon doté d'un groupe hors échelle.

Nomination dans un emploi de conseiller d'administration de la Défense (CAD)
Peuvent être nommés dans un emploi de CAD les fonctionnaires appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois de catégorie A ou de niveau équivalent dont l'indice brut terminal est au moins égal à l'indice brut 966. Justifier d'au moins 13 ans d'ancienneté dans un ou plusieurs corps, cadres d'emplois ou emplois de catégorie A ou de niveau équivalent dont 4 ans de services effectifs dans un grade d'avancement de ces corps ou cadres d'emplois. Les CAD sont nommés pour une durée maximale de 4 ans, renouvelable 1 fois sur le même emploi. Les fonctionnaires nommés dans cet emploi sont placés en position de détachement de leur corps ou cadre d'emplois d'origine.

Régime indemnitaire

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) se compose de deux primes distinctes et cumulatives.

IFSE - Indemnité de Fonctions de Sujétion et d'Expertise

En application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié, les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps doivent être réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- l'encadrement, la coordination ou la conception ;
- la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- les sujétions particulières et le degré d'exposition du poste.

Quatre groupes pour les corps relevant de la catégorie A :

Groupes de Fonctions	Plafonds annuels bruts		Socles indemnitaires annuels bruts	
	AC	SD	AC	SD
Groupe 1	40 290 €	36 210 €	16 500 €	15 000 €
Groupe 2	35 700 €	32 130 €	15 500 €	14 000 €
Groupe 3	27 540 €	25 500 €	15 000 €	13 500 €
Groupe 4	22030 €	20 400 €	14 500 €	13 000 €

L'IFSE fait l'objet d'un réexamen en cas de :

- changement de fonctions ;
- changement de grade ;
- au moins tous les 4 ans, en l'absence de mobilité/promotion (clause de revoyure).

CIA - Complément Indemnitaire Annuel

Le CIA n'est pas pérenne, il est facultatif. Il a pour objectif de valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir. Cette reconnaissance se fonde principalement sur le compte rendu d'entretien professionnel. Par ailleurs l'attribution d'un CIA 0€ doit être motivé et peut faire l'objet d'un recours.

Mobilité

Ticket mobilité (montant brut annuel)			
Groupe de fonctions	Descendante	Latérale	Ascendante
Groupe 1	500 €	1 500 €	/
Groupe 2	500 €	1 000 €	2 000 €
Groupe 3	500 €	1 000 €	1 500 €
Groupe 4	/	1 000 €	1 500 €